



Passer l'hiver en économisant l'énergie

**Séparation ?
Vérifiez vos assurances**

3 questions concernant le mandat de protection extrajudiciaire



LE CHIFFRE
À RETENIR

3 mois

C'est la durée de la plupart
des assurances maladie à l'étranger.

ADIEU, HIVER MOROSE ?

Dans le précédent numéro du Vision, vous avez pu lire que de plus en plus de gens souhaitent passer les mois d'hiver moroses dans des contrées méridionales – l'Espagne ou l'Afrique du Sud, par exemple. Vous aussi, vous rêvez de passer l'hiver au soleil ? Avant de vous évader, n'oubliez pas de vérifier vos polices d'assurance.

Que faire en cas d'urgence médicale ?

Que faire si vous avez soudainement besoin d'une aide médicale à l'étranger ? Si vous restez en Europe, vous êtes protégé par votre mutuelle. Demandez votre **carte européenne d'assurance maladie** avant de partir et présentez-la à l'accueil de l'hôpital. Avec cette carte, les prestataires de soins verront immédiatement que vous êtes affilié à la sécurité sociale belge et que vous avez droit aux soins médicaux nécessaires en cas d'accident ou d'opération imprévue.

Hors d'Europe, la protection assurée par votre mutuelle est limitée. Dans ce cas, une **assurance hospitalisation ou une assurance voyage complémentaire** valable dans le pays de votre choix est tout indiquée.

Cette assurance couvre également les frais supplémentaires après intervention de la mutuelle. Mais attention, elle est généralement limitée dans le temps, souvent pour un **maximum de 90 jours consécutifs**.

Qu'en est-il de votre logement ?

Votre courtier en assurances se fera un plaisir de vérifier si votre assurance habitation est adaptée aux projets que vous envisagez pour l'hiver. Certaines polices incendie prévoient des **conditions** en cas **d'absence prolongée**, en particulier en hiver.

Un exemple ? Si vous quittez votre domicile pendant une longue période durant l'hiver, vous êtes censé protéger vos conduites d'eau et vos appareils de chauffage **contre le gel**. Renforcez par exemple l'isolation des zones sensibles et réglez votre chauffage en mode « hors gel ».

Votre **police d'assurance contre le vol** mérite également une attention particulière : un cambriolage résidentiel n'est généralement pas couvert si vous êtes absent pendant plus de **60 ou 90 jours**. Votre courtier en assurances se fera un plaisir de trouver une solution pour que votre couverture soit maintenue pendant votre absence.

En résumé : si vous prévoyez un séjour de plus de trois mois à l'étranger ou si vous envisagez de passer l'hiver hors d'Europe, prenez contact avec votre courtier en assurances Aquilae. Vous partirez ainsi l'esprit tranquille.

VIVIUM

baloise

bdm

AXA

DELA

aedes
ASSURANCES

AG
INSURANCE

april

Credima

OVV
WILLEMOT

ATHORA

Allianz

Allianz Partners

DAS

PNP
PIERRE & PARTNERS

euromex
rechtsbijstand | protection juridique

Foyer

europ
assistance

TABLE DES MATIÈRES

04

L'actualité en bref

06

MAISON & JARDIN

Passer l'hiver en économisant l'énergie

09

MOBILITÉ

Préparez votre voiture pour l'hiver

10

INTERVIEW

Le package salarial, une solution gagnant-gagnant

13

PATRIMOINE

3 questions concernant le mandat de protection extrajudiciaire

15

EN COUPLE

Séparation ? Vérifiez vos assurances

18

MISE À JOUR

Qu'est-ce qui changera en 2026 ?

AQUILAE

VOTRE AVIS NOUS IMPORTE

Vous avez des questions ou des remarques concernant l'un des articles de ce « Vision » ? Ou vous aimeriez qu'un sujet spécifique soit abordé dans une prochaine édition ? Faites-le-nous savoir en envoyant un e-mail à info@aquilae.be.

Vision est le magazine officiel d'Aquilae, il paraît tous les trois mois et est distribué parmi les clients des bureaux Aquilae.

Composition et rédaction

Comité de rédaction Aquilae & Karlien De Vrieze

Recrutement publicitaire

Vous souhaitez insérer une annonce dans Vision ? Veuillez contacter rudi@studiotornado.be.

Tirage

8.800 copies

Nous visons toujours le plus haut degré de fiabilité dans nos textes. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables pour leur contenu. Vu la complexité de certains sujets, nous nous réservons en outre le droit de les traiter en général ou de manière non-exhaustive. Nous vous conseillons de présenter en personne vos situations concrètes à un de nos courtiers-membres.

Editeur responsable: Patricia De Valck - cv Aquilae, Dumolinlaan 1 bus 13, 8500 Kortrijk
N°BCE 0476 357 595

L'ACTUALITÉ EN BREF

Promesses d'investissement sur les médias sociaux : soyez vigilant

Les escrocs en ligne sont de plus en plus créatifs sur les médias sociaux. Par le biais de publicités, ils vous invitent à rejoindre un groupe WhatsApp où sont échangés des conseils d'investissement prétendument « exclusifs ». Leurs victimes se prennent alors à rêver de plantureux bénéfices, alors qu'en réalité, elles perdent des dizaines de milliers d'euros.

Les avez-vous vues, ces publicités qui semblent provenir de personnalités célèbres, de banques ou de services d'information connus ? Dès que vous répondez et que les escrocs peuvent vous contacter, ils vous envoient des messages privés en vous demandant vos données personnelles. Ou bien ils vous convainquent de verser de l'argent qui finit dans leur escarcelle. Ils promettent des profits élevés sans risque, soulignent le caractère « unique » de l'opportunité et vous mettent généralement sous pression pour que vous acceptiez l'offre sur-le-champ. Cette urgence est une caractéristique typique des messages frauduleux. Soyez donc vigilant si l'on vous promet monts et merveilles sur les médias sociaux. Si cela semble trop beau pour être vrai, c'est généralement parce que ça l'est.

Vous cherchez des conseils financiers fiables ?
Votre courtier Aquilae se fera un plaisir de vous aider.



PIÉTONNIER SOUS HAUTE TENSION

L'Institut pour la circulation routière Vias a enquêté sur les causes des accidents – ou des quasi-accidents – impliquant des piétons. Cette étude a révélé de manière surprenante qu'un (quasi-)accident sur cinq impliquant un piéton se produit... dans une zone piétonne.

La plupart des accidents analysés se sont produits sur la voie publique, mais 20 % des incidents entre un piéton et un cycliste surviennent dans une zone piétonne. Pour ce qui concerne les incidents impliquant une trottinette électrique, ce chiffre atteint 40 %.

Quid des causes ? L'inattention joue un rôle majeur dans 3 incidents sur 10, tant chez les conducteurs que chez les piétons, généralement – mais pas toujours – à cause du smartphone. La conduite agressive (38 %) – souvent associée à une vitesse excessive – et le non-respect des règles de priorité (19 %) ont également été cités comme causes.

Que se passe-t-il si, en tant qu'utilisateur faible, vous êtes impliqué dans un accident ?

- Si la partie adverse est un véhicule motorisé, son assurance responsabilité civile obligatoire couvrira vos dommages corporels ainsi que les dommages causés à vos vêtements.
- Si l'autre intervenant n'est pas un véhicule à moteur, cette protection automatique ne s'applique pas. Vous pouvez alors faire appel à votre assurance familiale ou, en cas de blessures, à votre assurance individuelle accident ou hospitalisation.

En cas de doute, demandez conseil à votre courtier en assurances Aquilae.

SOURCE : FSMA.BE



BRON-VIAS

Se préparer intelligemment à affronter l'avenir

Les études montrent que les jeunes de 18 à 25 ans s'intéressent aux questions d'argent et qu'ils auraient aimé en apprendre davantage à l'école. En effet, être autonome, c'est aussi pouvoir s'occuper soi-même de ses finances, de ses assurances et de son administration. Une bonne raison de miser tôt sur l'éducation financière.

Et cette éducation aux finances est précisément l'objectif de la nouvelle campagne Wikifin « Enfin à toi de gérer ton argent. Tu ne sais pas comment t'y prendre ? ». Si vous hébergez vous aussi un de ces jeunes désireux d'apprendre sous votre toit, le site www.wikifin.be/fr/voler-de-tes-propres-ailes est un excellent point de départ. Une checklist claire, rédigée dans un langage compréhensible, guide les jeunes au travers de questions telles que « comment établir un budget ? » et « de quelles assurances ai-je vraiment besoin ? ». Des sujets comme l'investissement et les cryptomonnaies sont également abordés.



Bien entendu, vous pouvez aussi compter sur votre courtier en assurances Aquilae pour obtenir des conseils dignes de confiance pour votre rejeton au bord du nid. Vous préférez épargner vous-même pour vos jeunes enfants ? Prenez un bon départ grâce à des formules d'épargne adaptées à votre famille.

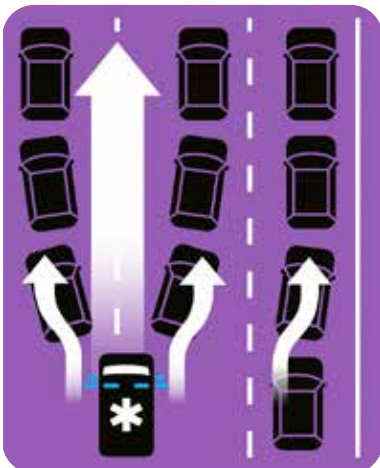


QU'EST-CE QUI NOUS EMPÊCHE DE DORMIR ?

Chaque année, des milliers de citoyens et d'experts participent à une enquête internationale portant sur leurs préoccupations majeures. L'édition 2025 montre à quel point la fragmentation sociale accroît la vulnérabilité du monde face aux risques. Pour les experts belges, l'instabilité géopolitique détrône le changement climatique de sa première place en tant que principale menace.

À l'échelle mondiale, le changement climatique, les nouvelles menaces pour la sécurité et les cyberrisques sont les principaux motifs de nuits blanches. Selon le Future Risks Report, les experts de notre pays s'inquiètent surtout des tensions géopolitiques qui règnent cette année. Mais la polarisation croissante du monde inquiète également la population générale : pour le Belge « ordinaire », elle se classe au deuxième rang des risques inquiétants, après le changement climatique. Le secteur de l'assurance y apporte sa contribution, d'une part en fournissant des informations sur les défis de l'avenir, et d'autre part en promouvant la prévention et la protection contre l'évolution des menaces.

SOURCE : FUTURE RISKS REPORT AXA BE



SAVIEZ-VOUS QUE...

... vous devez laisser un couloir de secours sur la chaussée dès qu'un embouteillage se produit ?

Il y a de fortes chances que la réponse soit « non », car près de 4 Belges sur 10 pensent qu'il ne faut laisser un couloir de secours qu'à partir du moment où un véhicule prioritaire est en approche, c'est-à-dire un véhicule équipé de gyrophares bleus et d'un signal d'alarme. Et 14 % ne savent même pas du tout quand il est indiqué d'en ménager un. Voilà ce qui ressort d'une enquête réalisée par Vias. Or, un couloir de secours doit être formé dès qu'il y a un embouteillage. Autre point important : la règle s'applique chaque fois qu'une route comporte deux voies dans la même direction, y compris en agglomération.

SOURCE : VIAS BE

PASSER L'HIVER EN ÉCONOMISANT L'ÉNERGIE



Lorsqu'il fait sombre dehors et qu'il gèle à pierre fendre, nous apprécions le confort de la lumière et de la chaleur à l'intérieur. Mais comment éviter que ce cocon douillet ne fasse flamber vos factures énergétiques ? Du chauffage efficace à la ventilation réfléchie, ces conseils vous aideront à consommer moins d'énergie tout en restant bien au chaud.

Chauffage

En vous chauffant intelligemment, vous n'aurez pas à souffrir du froid. Une chaudière bien réglée, un thermostat numérique et quelques petites interventions feront déjà toute la différence.

- Baissez le thermostat d'un degré : vous économiserez jusqu'à 6 % sur vos frais de chauffage.
- Enfilez un pull supplémentaire ou pelotonnez-vous bien au chaud sous un plaid.
- Utilisez un thermostat programmable ou intelligent qui abaisse automatiquement la température la nuit ou en votre absence.
- Placez un film réfléchissant derrière les radiateurs pour mieux diffuser la chaleur.
- Fermez les radiateurs dans les pièces inutilisées ou réglez la vanne thermostatique sur la position hors gel.
- Faites entretenir périodiquement votre chaudière de chauffage central. C'est non seulement obligatoire, mais cela lui permet aussi de fonctionner plus efficacement et de manière plus économique et plus sûre.

Isolation

Les déperditions de chaleur grèvent silencieusement votre facture d'énergie. La chaleur s'échappe souvent par les fissures, les fenêtres et les murs sans que l'on s'en aperçoive. Heureusement, il existe des moyens simples de la conserver à l'intérieur. Il arrive toutefois que des interventions plus importantes s'imposent. Sachez alors que l'isolation n'est pas un coût, mais un investissement qui doublera votre rendement à long terme. De fait, une maison bien isolée retient la chaleur et réduit votre consommation d'énergie. Car tout bien réfléchi, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

- Installez des bourrelets anti-courants d'air et des brosses au bas des portes et utilisez un film isolant sur les fenêtres.
- Fermez les rideaux et les stores le soir pour créer une couche isolante supplémentaire.
- Isolez les tuyaux de chauffage dans les pièces froides pour éviter les pertes de chaleur.
- Dans les maisons plus anciennes, envisagez d'isoler les murs, le toit ou le sol pour réaliser de plus grandes économies.
- Demandez conseil sur les aides ou subventions possibles en cas de rénovations importantes.

Économiser l'énergie en un clic

La technologie intelligente permet d'économiser l'énergie plus facilement que jamais. Grâce à la domotique à domicile, vous contrôlez tout de manière ciblée. En installant des applis connectées, vous savez exactement ce que vous consommez et vous pouvez allumer ou éteindre les appareils automatiquement. Baisser le chauffage de quelques degrés en votre absence, éteindre automatiquement les luminaires ou utiliser des appareils qui ne fonctionnent que lorsque l'énergie solaire est disponible : en ne consommant que lorsque c'est nécessaire, vous pouvez réaliser d'importantes économies. Grâce à votre smartphone, vous pouvez aussi tout contrôler à distance. C'est pratique lorsque vous rentrez plus tard ou si vous avez oublié d'éteindre un appareil. Cela permet non seulement de réduire votre consommation d'énergie, mais aussi d'accroître votre tranquillité d'esprit.





Ventilation

Ceux qui pensent que ventiler l'intérieur en hiver revient à gaspiller de l'énergie se trompent. Sans air frais, l'humidité, les moisissures et une sensation de moiteur prennent possession de votre logis. L'air frais préserve la santé non seulement de votre maison, mais aussi des membres de votre famille. Le secret ? La ventilation intelligente, qui consiste à ouvrir brièvement les fenêtres pour rafraîchir rapidement l'air, ou à y intégrer des grilles qui ventilent tout en gardant la chaleur à l'intérieur.

- Aérez brièvement, mais efficacement : dix minutes d'ouverture des fenêtres suffisent.
- Évitez de laisser les fenêtres ou les portes ouvertes pendant de longues périodes afin de prévenir les pertes de chaleur constantes.
- Utilisez des grilles intelligentes ou des systèmes de ventilation à récupération de chaleur.
- L'air sec se réchauffe plus rapidement. Une bonne ventilation permet donc d'économiser de l'argent.

Cuisine

La cuisine est le cœur battant de n'importe quel logement, mais c'est aussi souvent un endroit où l'on perd beaucoup d'énergie. Le congélateur et le réfrigérateur fonctionnent jour et nuit, le lave-vaisselle fait régulièrement des heures supplémentaires et le four consomme de l'énergie si vous n'y prenez garde. Quelques interventions suffisent à limiter l'impact de ces grands consommateurs.

- Dégivrez régulièrement le congélateur, car 2 mm de glace = 10 % de consommation en plus.
- Réglez le congélateur à -18 °C maximum et ne le placez jamais à proximité d'une source de chaleur.
- Utilisez le réglage « chaleur tournante » de votre four : il répartit mieux la chaleur.
- Ouvrez la porte du four le moins possible pendant la cuisson.
- Éteignez le four dix minutes plus tôt : la chaleur résiduelle terminera la cuisson.
- Combinez plusieurs préparations lorsque le four est allumé.
- Si vous achetez un nouvel appareil, choisissez toujours un modèle portant le label énergétique A.

Quiconque rénove ou investit dans des mesures d'économie d'énergie plus importantes augmente d'emblée la valeur de son logement. Le montant de votre assurance incendie est-il encore suffisant ?

NOUVELLES HABITUDES

Parfois, les gains les plus importants ne proviennent pas de nouveaux dispositifs ou d'investissements coûteux, mais simplement de nos routines quotidiennes. Ces conseils sont eux aussi tout simples et efficaces.

- Optez toujours pour des ampoules LED, qui consomment beaucoup moins.
- Débranchez les fiches des prises de courant pour éviter la consommation de veille.
- Pour les petits plats, utilisez le micro-ondes plutôt que le four.
- Ne préchauffez le four que si la recette le prévoit.
- Allumez la hotte aspirante moins longtemps et sur une puissance moindre.
- Ne faites fonctionner votre lave-linge et votre lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins et utilisez le mode éco.
- Si vous avez des panneaux solaires : planifiez vos lessives et vos vaisselles pendant la journée.
- Vérifiez régulièrement si votre tarif énergétique correspond toujours à votre consommation.
- Au besoin, changez de contrat ou de fournisseur d'énergie.

Isoler ou rénover : êtes-vous toujours bien assuré ?

Quiconque rénove ou investit dans des mesures d'économie d'énergie plus importantes – isolation du toit, panneaux solaires ou pompe à chaleur – augmente d'emblée la valeur de son logement. Il est alors important de vérifier si le montant couvert par votre police d'assurance incendie est encore suffisant. En effet, il convient d'éviter que votre maison soit sous-assurée, ce qui signifierait que les dommages éventuels ne seraient pas entièrement indemnisés. Signalez toujours les rénovations ou les investissements importants à votre courtier d'assurance : il vérifiera si votre police correspond toujours à la nouvelle situation.

Un éclat dans votre pare-brise ? Faites-le vérifier rapidement

**Pourquoi Carglass® essaie toujours de réparer d'abord
(ce qui est mieux pour le budget et l'environnement)**

Un caillou contre le pare-brise : cela arrive à tout le monde tôt ou tard. Ce qui commence par un petit éclat peut se transformer en fissure, en particulier par temps de gel et sur des routes cahoteuses. Dans ce cas, le remplacement du pare-brise est inéluctable. Une situation que l'on peut toutefois éviter à condition de réagir rapidement.

Chez Carglass®, un monteur spécialisé évalue les dommages afin de déterminer si une réparation est possible. Si l'impact est plus petit qu'une pièce de 2 euros et se trouve à plus de 6 cm du bord, il est préférable de procéder à une réparation : à l'aide d'une pompe à vide et d'une résine transparente, le monteur stabilise l'éclat et redonne au pare-brise sa solidité d'origine.

La sécurité avant tout

Le pare-brise est un élément essentiel de la structure du véhicule. Il contribue

à la robustesse générale de la carrosserie et au bon fonctionnement des airbags en cas d'accident. Carglass® Repair, le système mis au point par Carglass®, restaure entièrement cette robustesse et empêche que le dommage s'étende ou que le pare-brise perde sa fonction protectrice.

Une petite intervention, de grands avantages

Une réparation ne prend qu'une bonne demi-heure, coûte beaucoup moins

cher qu'un remplacement et préserve la vitre d'origine de la voiture, y compris les capteurs et les caméras qui se trouvent généralement derrière le pare-brise. De plus, chaque réparation réduit l'empreinte écologique : elle évite des déchets, économise des matières premières et réduit les émissions de CO₂ provenant de la production et du transport.

Garantie à vie

Carglass® garantit le résultat durable de chaque réparation. Si l'impact réparé se transforme quand même en fissure, le pare-brise sera remplacé gratuitement. Cette garantie reste liée à votre véhicule à vie.

Conseils de votre courtier

La plupart des polices d'assurance automobile avec omnium partielle ou complète remboursent une réparation sans franchise. Votre courtier d'assurances peut vérifier s'il en va de même pour votre police. Toutefois, Carglass® dispose également de cette information. Il suffit généralement d'un appel téléphonique ou d'un message pour tout régler rapidement et efficacement, afin que vous puissiez reprendre la route en toute sérénité.

**Contactez Carglass®
au 0800 136 36
ou via carglass.be**


CARGLASS®





PRÉPAREZ VOTRE VOITURE POUR L'HIVER

... histoire de ne pas rester en rade à vous les geler

Frotter votre pare-brise avec une pomme de terre coupée en deux l'empêcherait de geler. Cette astuce ménagère a la vie dure, mais n'est malheureusement pas vraie. Voici 5 conseils qui, eux, sont efficaces. Vous pourrez ainsi passer l'hiver sans souci.

1. Vérifiez votre véhicule avant de vous mettre en route

Partir en ordre de marche, c'est la moitié du chemin parcouru. Avant l'hiver, vérifiez les points suivants : pression des pneus, niveau d'huile, liquide de refroidissement et liquide de lave-glace additionné d'antigel. Assurez-vous que vos essuie-glaces glissent toujours en douceur sur le pare-brise et que vos feux fonctionnent correctement. Vous pourrez ainsi mieux voir et être mieux vu.

2. Circulez avec des pneus hiver

En Belgique, les pneus hiver ne sont pas obligatoires, mais vivement recommandés. Dès que la température descend en dessous de 7 degrés, les pneus été perdent leur adhérence. Les pneus hiver conservent leur souplesse et présentent un profil de sculptures spécial qui « accroche » mieux le revêtement de la chaussée. La différence en termes de distance de freinage est immense : avec des pneus été, elle peut être deux fois plus longue en cas de neige ou de verglas. Vous roulez essentiellement par temps

doux ? Les pneus quatre saisons constituent alors une bonne alternative.

3. Adaptez votre style de conduite

En tout état de cause, les routes hivernales requièrent un style de conduite adapté. Les pneus hiver sont utiles, mais la prudence reste la meilleure protection. Accélérez doucement lorsque vous démarrez, une trop grande puissance fera dérapier vos pneus plus rapidement. Ne freinez pas brusquement, ménagez-vous un peu plus de distance et ralentissez avant de prendre un virage. Votre voiture part malgré tout en dérapage ? Débrayez et tournez doucement le volant dans la direction où vous voulez vous engager.

4. Prévoyez un kit hiver

Même avec une voiture bien entretenue et un style de conduite approprié, les pannes ne peuvent jamais être totalement exclues. Soyez donc prêt à affronter des conditions météorologiques extrêmes ou une panne hivernale. C'est un investissement modique, mais qui fait toute la différence.

Le temps est à l'hiver ? Voici ce que vous devez emporter :

- ✓ Un grattoir à vitre et du liquide dégivrant
- ✓ Du liquide pour lave-glace additionné d'antigel
- ✓ Une chasuble fluorescente et une lampe de poche
- ✓ Des câbles de démarrage ou une batterie de secours
- ✓ Une couverture chaude et des gants
- ✓ Une bouteille d'eau et des snacks pour les situations d'urgence

5. Assurez-vous contre les pannes

Et si vous rencontrez malgré tout un pépin en cours de route ? Avec une bonne assurance dépannage, il n'est pas nécessaire de se préoccuper des frais de remorquage ou d'une voiture de remplacement. Votre courtier en assurances Aquilae se fera un plaisir de vous aider à choisir l'assistance adéquate et de vous donner des conseils adaptés à vos besoins en matière de conduite.

Le package salarial, une solution gagnant-gagnant

« Pourrions-nous aborder la question de mon salaire ? » Cette phrase ne manque jamais de donner des sueurs froides, aux travailleurs comme aux employeurs. Pourtant, il n'y a aucune raison de s'inquiéter : aujourd'hui, plus que jamais, il existe de nombreuses façons d'accorder un petit plus aux employés. Même si la norme salariale reste fixée à 0 % pour 2026.

Une nouvelle année commence et nombreux sont ceux à réfléchir à leur situation. Sont-ils toujours satisfaits de leur travail ? Aimeraient-ils gagner plus ou préféreraient-ils avoir davantage de temps libre ? Plus de tranquillité d'esprit ou plus d'épanouissement personnel ? Pour les employeurs, il est important d'attirer ou de retenir les talents en leur offrant le type d'avantages qu'ils recherchent. Jan Jacobs, spécialiste des ressources humaines, nous parle des formes alternatives de rémunération.

Jan, pourquoi miser sur les avantages sociaux en tant qu'employeur ?

Jan : « Parce qu'ils permettent de faire la différence. Outre le salaire brut standard, qui dépend des barèmes fixés par la commission paritaire, il existe de nombreux avantages qui vous permettent d'offrir un bonus fiscalement avantageux à vos collaborateurs. Songez ainsi aux repas, aux chèques-repas ou à un jour de congé supplémentaire. Supposons que votre entreprise fête ses 10 ans : vous pourriez accorder à vos employés un « jour anniversaire », valable uniquement pendant la semaine de leur anniversaire, par exemple. Les gens prendront congé le jour en question et trouveront cela très sympa. »

D'après votre expérience, quels avantages sont les plus appréciés des travailleurs ?

« Cela varie très fort d'une génération à l'autre. Les jeunes attachent une grande importance à la liberté : ils veulent avoir du temps pour profiter de la vie. Les jours de congé supplémentaires sont donc très importants pour eux. Mais le leasing de bicyclettes est également populaire et intéressant pour les employeurs : il ne vous coûte rien, vous devez seulement faciliter l'accès au système.

Les générations plus âgées choisissent plus volontiers des récompenses financières : primes, écochèques ou d'autres avantages qui impactent leur portefeuille. Mais je pense que les gens ne changent que rarement, voire jamais, d'emploi pour des raisons purement salariales. En tant qu'employeur, il est préférable de miser sur un lieu de travail agréable. Les gens travaillent tellement d'heures par jour et tellement de jours dans leur vie qu'ils veulent avant tout un travail intéressant et un environnement professionnel agréable. »

Constatez-vous la même évolution au niveau des avantages extralégaux ?

« On mise en effet beaucoup plus sur le bien-être et les avantages pour la santé. Par exemple, dans certaines

entreprises, un entraîneur personnel vient donner des cours de sport chaque semaine. Il n'est pas rare que des formations ou un soutien psychologique soient aussi intégrés au package salarial, afin que les travailleurs puissent opter pour un développement personnel. En outre, les formes de travail flexibles – pouvoir choisir ses propres horaires, par exemple – ou l'indemnité de télétravail sont également considérées comme des avantages appréciables.

Autre tendance que je constate : les salariés ne choisissent plus systématiquement la voiture de société. Les couples à double revenu en ont



« Les avantages extralégaux sont légion, mais en pratique, je recommande de s'en tenir à la simplicité. »

parfois deux devant chez eux et préfèrent dès lors opter pour le budget mobilité plutôt que pour le second véhicule. Investir dans un vélo de qualité, électrique ou non, pour effectuer les trajets domicile-lieu de travail est donc devenu plus intéressant. L'indemnité vélo permet aussi d'obtenir un petit bonus pécuniaire. »

À titre personnel, que conseillez-vous aux employeurs en matière de politique salariale ?

« Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de transparence : dans le passé, les rémunérations étaient pour ainsi dire un secret d'État, mais depuis dix ans, les collègues en parlent beaucoup plus ouvertement. Ce qui pose un défi à l'employeur : comment satisfaire tout le monde ?

Les avantages extralégaux sont légion, mais en pratique, je recommande de s'en tenir à la simplicité. En effet, en tant qu'employeur, vous pouvez certes diversifier les rémunérations grâce au plan dit 'cafétéria', mais la médaille a son revers : cela demande beaucoup d'énergie. Tout est beaucoup plus simple si on fixe un critère de référence par catégorie d'emploi et en fonction de l'ancienneté. Tout le

monde sait à quoi s'attendre et la concurrence interne reste limitée. Les employés peuvent également unir leurs efforts pour atteindre un objectif collectif prédéterminé. Cela permet aux PME de leur accorder une prime salariale qui soit fiscalement avantageuse. Des accords clairs doivent toutefois être conclus à ce sujet. Mais je recommande toujours de communiquer en toute transparence sur la rémunération : une bonne communication est cruciale. »



Qui est Jan Jacobs ?

- Jan Jacobs est directeur dans le secteur des soins de santé, partenaire chez De Mensenzaak et affilié à Aquilae.
- Il aide les entrepreneurs et les cadres à se développer en mettant l'accent sur l'humanité, la clarté et la satisfaction au travail.
- Dans son livre *Sterker na de val* (sortie prévue pour mars 2026), il propose un guide pratique pour développer un leadership authentique en période délicate.

« Les jeunes attachent une grande importance à la liberté : ils veulent avoir du temps pour profiter de la vie. Les jours de congé supplémentaires sont donc très importants pour eux. »

« Être parfaitement assuré à certains moments clés de sa vie grâce à son travail : les gens s'en souviennent »

Vous pouvez étoffer le package salarial de vos collaborateurs en y ajoutant diverses assurances. Pensez par exemple à :

- **L'assurance hospitalisation** : elle couvre les frais médicaux en cas d'hospitalisation, y compris souvent pour le partenaire et les enfants. Jan : « Lorsque vous êtes très bien soigné en cas d'hospitalisation, que votre partenaire peut profiter d'une belle chambre particulière après l'accouchement, par exemple, de tels moments restent gravés dans la mémoire. Et quand on envisage de changer d'emploi, on y repense assurément. »
- **L'assurance soins ambulatoires (honoraires du médecin)**
- **L'assurance soins dentaires et ophtalmologiques**
- **L'assurance accidents de la vie privée** : une protection en cas d'accident en dehors des heures de travail.
- **La constitution d'une pension via une assurance groupe** : une pension complémentaire, souvent complétée par une couverture en cas de décès et d'invalidité.
- **L'assurance revenu garanti** : à partir du deuxième mois de maladie ainsi qu'en cas de maladie de longue durée, le salarié bénéficiant d'une assurance revenu garanti peut compter sur une indemnité complémentaire au montant (souvent insuffisant) de l'assurance maladie légale.

Contactez votre courtier d'assurance Aquilae pour plus d'informations sur les possibilités existantes.





ET SI VOUS N'ÉTIEZ PLUS LÀ DEMAIN

Dirigeant, personne-clé : et si tout reposait sur vous... ou presque ?

Vous portez votre entreprise à bout de bras, vous avez une vision, des clients, une équipe. Mais si demain vous disparaissiez subitement, que deviendrait votre activité ? Qui reprendrait la barre ? Combien de temps votre entreprise pourrait-elle tenir sans vous... ou sans l'un de vos piliers ?



On n'aime pas y penser. Pourtant, c'est une réalité **qu'aucune entreprise ne peut se permettre d'ignorer.**

Le chaos après l'absence : quand l'inimaginable se produit

L'un de vos experts, votre associé, votre responsable IT, vous-même... La disparition d'une personne-clé, c'est bien plus qu'un choc émotionnel : c'est un séisme économique. Moins de revenus, des projets qui s'arrêtent, des clients inquiets... pendant ce temps, les charges, elles, continuent de tomber : salaires, crédits, loyers, véhicules, abonnements. Le tout, avec une trésorerie en chute libre.

Ne rien prévoir, c'est tout mettre en danger

Remplacer un dirigeant ou un expert métier demande du temps, de l'énergie, et surtout... des moyens. Une entreprise désorganisée, sans ressources financières, risque de ne pas s'en relever. Pire : de mettre en péril les emplois et les engagements pris.

Anticiper pour protéger ce qui compte

S'il y a bien une chose que vous pouvez faire aujourd'hui, c'est anticiper.

Prévoir une protection financière en cas de disparition d'un pilier de votre structure, c'est offrir à votre entreprise l'oxygène dont elle aura besoin pour continuer à avancer. Le temps de se réorganiser, de recruter, de relancer la machine.

Une couverture pour la vie de l'entreprise

Cette protection existe. Elle porte un nom :

l'assurance Keyman.

Elle couvre les pertes d'exploitation, soutient le paiement des charges fixes, permet de recruter rapidement un remplaçant, et assure la continuité de l'activité. En cas de coup dur, votre entreprise peut compter sur un soutien immédiat.

Et cerise sur le gâteau : les primes versées sont intégralement déductibles pour votre société.

Vous êtes l'homme-clé. Ne laissez rien au hasard.

Il ne s'agit pas de penser au pire, mais d'être prêt à y faire face. Protéger votre entreprise, c'est aussi protéger vos salariés, vos clients, vos partenaires. Et si vous commenciez aujourd'hui ?

Pour plus d'informations sur les produits et solutions APRIL, contactez votre courtier d'assurance.

**Une protection,
pas une charge.**

 **april**
INSURANCE MADE EASY



3 questions concernant le

mandat de protection extrajudiciaire

Qu'advient-il de vous et de vos biens lorsque vous n'êtes plus en mesure de prendre vos propres décisions ? Cette réflexion peut sembler morbide, mais elle est tout à fait pertinente tant que vous êtes encore en pleine forme. Grâce au mandat de protection extrajudiciaire, vous gardez le contrôle, même si vous n'êtes plus en mesure de tenir les rênes.

1

Que puis-je faire avec un mandat de protection extrajudiciaire ?

Pensez à ces deux domaines spécifiques :

- La gestion de votre patrimoine : vous décidez qui gère vos comptes, paie les factures, perçoit votre loyer ou même vend votre maison.
- Les décisions concernant votre personne : vous spécifiez la manière dont vous voulez être soigné et traité, et par qui. Vous pouvez nommer des médecins spécifiques, choisir un centre de soins résidentiel, décider qui peut consulter votre dossier médical.

C'est à vous de décider jusqu'à quel niveau de détail vous préparez votre avenir, mais les possibilités sont nombreuses.

2

À qui dois-je confier ce mandat ?

Votre personne de confiance officielle, le « mandataire » que vous désignez dans le mandat de protection extrajudiciaire, agira en votre nom en cas d'incapacité de votre part. Choisissez une personne en qui vous avez entière confiance, comme votre partenaire, votre enfant, un ami proche ou un notaire.

Il est également possible de désigner plusieurs mandataires. Vous pouvez même répartir les tâches entre eux à l'avance ou stipuler qu'ils doivent décider ensemble de certaines choses.

3

Quid si je n'en ai pas ?

Si vous êtes frappé d'incapacité sans avoir établi de mandat extrajudiciaire, le juge de paix désignera un administrateur chargé de gérer vos biens. Vous ne choisissez donc pas qui décide en votre nom.

Cet administrateur peut être un membre de la famille ou une autre personne, par exemple un avocat. Pour les décisions importantes, comme la vente de votre maison ou une donation, cette personne doit demander l'autorisation du juge de paix.

En résumé : si vous envisagez de rédiger un mandat de protection extrajudiciaire, ne tardez pas à le faire. Il est synonyme de sécurité sans pour autant que vous deviez renoncer à votre indépendance.

À privilégier : l'enregistrement du mandat extrajudiciaire

Nous vous recommandons de faire enregistrer votre mandat extrajudiciaire par le notaire dans le Registre central des contrats de mandat, car ce n'est qu'à cette condition que le document restera valable en cas d'incapacité. En principe, vous pouvez rédiger vous-même le mandat de protection extrajudiciaire, mais un notaire peut lui conférer une qualité juridiquement probante.

**Le monde devient de plus en plus complexe.
De plus en plus de règles.
De plus en plus d'infos à connaître, de choses à savoir.
Et du coup, de plus en plus de moments qui pourraient mal tourner.
Des instants délicats où la dispute n'est pas loin.
Avec nos voisins, notre employeur. Notre ex ou un fournisseur.
Ou simplement un inconnu que l'on croise dans la rue.**

Quand ça arrive, de nombreuses questions se posent très vite.
Ai-je vraiment raison ? Suis-je en droit ?
Est-ce que l'argument adverse tient la route ?
Combien cela pourrait-il me coûter ?
Et surtout : qui va me défendre ?
À qui puis-je parler ?
Appeler directement un avocat n'est pas toujours nécessaire
et risque fort de coûter cher.
Et Google a clairement ses limites.
Surtout si on ne comprend pas ce qu'on lit.

Voilà clairement un moment Euromex.
Tout simplement parce que les juristes d'Euromex
se sentent parfaitement à l'aise dans toutes les branches du droit.
Ils écoutent votre question, analysent votre situation
et négocient avec la partie adverse.
Toutes les solutions possibles sont envisagées
pour vous aider, vous conseiller
ou vous obtenir une compensation.

**Mais comment faire appel à un juriste Euromex ?
En fait, vous pouvez peut-être déjà compter sur l'un d'eux.
Jetez un œil à vos papiers d'assurance pour vérifier si vous
bénéficiez de la protection juridique Euromex.
C'est le cas ? Félicitations, l'un de nos juristes est à votre service.
Ce n'est pas encore le cas ? Parlez-en vite à votre courtier.**

Quoi qu'il en soit, vous devriez toujours avoir
un juriste Euromex à vos côtés.
Parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver.
Mais une chose est certaine, vous pouvez toujours
compter sur un juriste Euromex.

Plus que jamais
le moment
pour Euromex

euromex

rechtsbijstand | protection juridique

Des juristes qui **écoutent**. Et **agissent**.





ÉVITEZ LES FRUSTRATIONS, VÉRIFIEZ VOS DOSSIERS

En tant que couple cohabitant, outre le gîte et le couvert, vous partagez généralement un compte bancaire, peut-être un bien immobilier et une série d'assurances. Si vous reprenez votre liberté, vous aurez des choses à régler dans ce domaine également. Quelles assurances devez-vous vérifier lorsque vous et votre conjoint vous séparez ? Et que se passe-t-il lorsque vous rencontrez un nouveau partenaire ?

À chaque maison son assurance

L'un des partenaires déménage dans un autre logement (locatif) ? N'oubliez pas de souscrire une **nouvelle police d'assurance incendie** pour ce bien.

L'un des partenaires reste dans le logement commun, mais vous en restez tous deux copropriétaires ? Veillez dans ce cas à ce que la police d'assurance incendie soit bien à vos deux noms.

En outre, n'oubliez pas que votre **mobilier** doit aussi être correctement assuré. Votre ex-conjoint emporte des meubles de valeur, des appareils électroménagers ou des œuvres d'art,

ou votre nouveau partenaire vient d'en apporter ? Faites adapter le montant assuré pour qu'il corresponde à la valeur réelle de votre mobilier.

Vérifiez votre assurance familiale

Une **assurance familiale** protège toutes les personnes qui vivent sous le même toit. Elle couvre les dommages que vous ou les membres de votre foyer (ou vos animaux domestiques) pourriez causer à des tiers. Dès lors que vous et votre ex-partenaire vivez séparément, vous avez donc tous les deux besoin de votre propre assurance familiale.

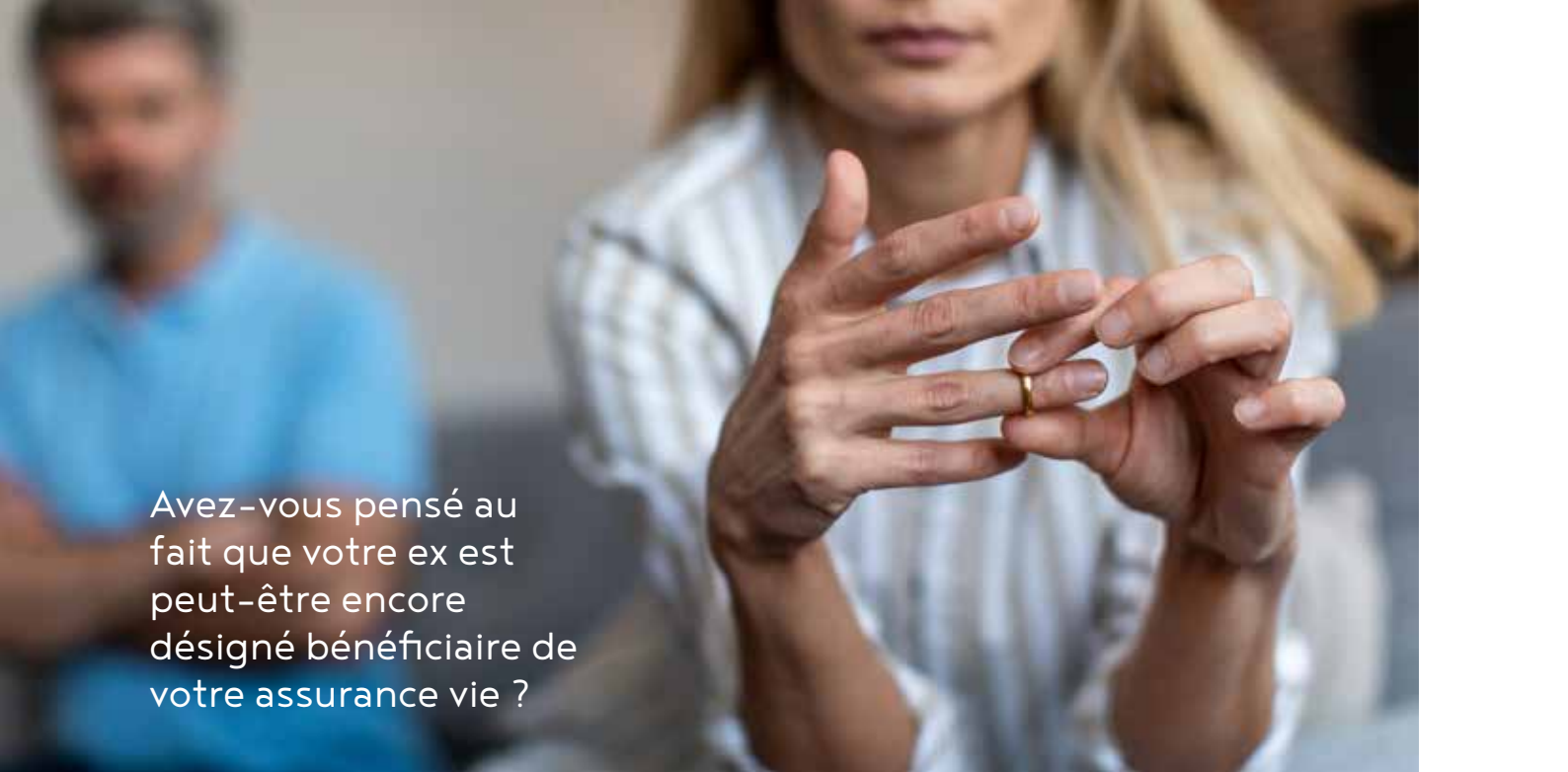
C'est d'autant plus important si vous avez des enfants. Les deux parents restent légalement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs. Si vous ou votre ex-partenaire n'avez pas d'assurance familiale, vous pourriez, dans certaines circonstances, devoir assumer tout ou partie des dommages, même si l'enfant résidait chez l'autre parent à ce moment-là.

Si vous formez une nouvelle famille recomposée avec votre nouveau partenaire et d'éventuels beaux-enfants, sachez qu'ils sont également couverts par votre assurance familiale, car celle-ci est valable pour toute personne domiciliée à la même adresse.

Les bons héritiers

Si vous et votre partenaire vous séparez, il ne peut plus hériter de vous. Mais avez-vous pensé au fait qu'il est peut-être encore désigné bénéficiaire de votre assurance vie ? Vérifiez si le nom de votre ex est mentionné dans votre police et faites-le modifier si nécessaire. S'il n'y a pas de désignation autre que celle de « conjoint », une fois que vous serez séparés, votre ex-partenaire n'aura plus droit à aucune prestation résultant de votre succession.





Avez-vous pensé au fait que votre ex est peut-être encore désigné bénéficiaire de votre assurance vie ?

Un nouveau partenaire et des beaux-enfants s'invitent dans votre existence ? L'assurance vie est alors un moyen pratique de leur transmettre une partie de vos biens après votre décès.

Réagir sans délai : l'assurance hospitalisation

Si vous bénéficiez d'une **assurance hospitalisation** via l'employeur de votre ex, vous devez agir rapidement si vous voulez la conserver. Vous pouvez rester couvert par cette police collective – souvent avantageuse – si vous faites part à la compagnie d'assurances de votre souhait de la conserver dans un délai de 105 jours. Si ce n'est pas le cas, vous devrez souscrire vous-même une nouvelle assurance hospitalisation. Et cela implique un stage d'attente.

Qu'en est-il du prêt ?

Vous aviez emprunté avec votre partenaire pour acheter votre maison et l'un de vous reprend désormais le prêt ? Faites radier la personne qui n'habite plus sur place en tant que codébiteur. Si vous ne le faites pas, l'ex concerné reste solidairement responsable du remboursement. Il est également possible que l'**assurance solde restant dû** liée au prêt doive être adaptée.

À ne pas oublier

Vérifiez également toutes les autres polices d'assurance :

- L'**assurance auto** est-elle au nom du propriétaire actuel de la voiture et le conducteur principal est-il

correctement renseigné sur la police ?

- Chacun d'entre vous dispose-t-il encore des **assurances assistances** nécessaires (par exemple, assistance voyage ou assistance juridique) ?
- Qu'advient-il du capital que vous avez constitué grâce aux **assurances pension** complémentaires ? Si vous étiez marié sous le régime légal, elles sont considérées comme une épargne commune. Selon le type de contrat, il peut être intéressant ou non de le répartir immédiatement ou d'attendre la retraite légale. Dans ce dernier cas, vous avez tout intérêt à coucher sur papier des accords clairs avec votre ex.

Le saviez-vous ?

Si vous disposez d'une assurance protection juridique distincte, celle-ci peut éventuellement intervenir dans les frais d'un médiateur en cas de divorce, par exemple. Contactez votre courtier en assurances Aquilae, qui se chargera de le vérifier pour vous !

Vous avez des questions concernant votre situation particulière ? Demandez conseil à votre courtier en assurances. Avec les bonnes informations, vous aborderez ce nouveau chapitre de votre vie en toute confiance.

ASSURER VOTRE NOUVELLE FAMILLE RECOMPOSÉE

Vous emménagez avec votre nouveau partenaire et vous accueillez des enfants (à temps partiel) ? Votre souhait sera alors que tout le monde soit couvert par les assurances adéquates, sans devoir payer de doubles primes. Procédez comme suit :

- 1. Faites un récapitulatif.** Quelles sont les polices d'assurance souscrites par chacun des nouveaux partenaires, auprès de quelle compagnie et à quelles conditions ? Que couvre exactement chaque assurance ? Dressez une liste de tous les éléments et vous verrez rapidement ce pour quoi vous êtes sur- ou sous-assuré.
- 2. Faites un choix.** Votre nouvelle famille est sans doute doublement assurée dans certains domaines. Comparez les garanties et les franchises des deux polices, choisissez celle qui vous convient le mieux et ajoutez-y le partenaire manquant et tous les enfants.
- 3. Résiliez.** Les assurances dont vous n'avez plus besoin peuvent être résiliées. Veillez à le faire dans les délais impartis et de manière valable.

N'hésitez pas à demander conseil à votre courtier en assurances.



Wondercar : du savoir-faire que l'on ressent.

Un accident de voiture ? Nous assurons une réparation souple et sans problème.

Un accident ou une éraflure sur votre voiture ? C'est toujours embêtant. Heureusement, vous n'avez pas à vous soucier de la réparation. Chez Wondercar, nous veillons à ce que votre véhicule soit réparé rapidement et de manière experte, afin que vous puissiez reprendre la route en toute sécurité, sans aucun souci.

Chaque jour, nous accueillons des véhicules avec des dégâts variés, en passant des petits dommages de stationnement jusqu'à des dégâts de carrosserie plus complexes. Notre équipe de carrossiers expérimentés traite chaque réparation avec le même soin et la même précision – quelle qu'en soit l'ampleur. C'est en effet justement dans les détails que réside la différence entre une réparation ordinaire et une finition Wondercar.

Nous proposons un processus de réparation complet en interne : démontage, débosselage, soudure, peinture, finition.

Grâce à des processus internes optimisés et à une infrastructure moderne, nous garantissons un délai de traitement rapide sans compromis sur la qualité.

La communication est également cruciale pour nous. Par votre courtier, vous êtes toujours correctement informé de l'état d'avancement de la réparation, de sorte que vous savez exactement à quoi vous en tenir.

Notre atelier est un lieu où savoir-faire, organisation et concertation se rejoignent. Grâce à la combinaison de spécialistes expérimentés et de jeunes talents bien formés, nous bâtissons chaque jour une relation de confiance – avec pour résultat : des véhicules qui sortent en parfait état.

Le résultat ? Moins de soucis pour vous, un service sans faille et surtout : une voiture comme neuve.

Wondercar. Des réparations sans mauvaises surprises.

Découvrez comment nous faisons la différence pour vous.

Wondercar Lievegem

Kruisstraat 10,
9930 Lievegem

+32 9 372 70 28

Wondercar Deinze

Kapellestraat 15 B,
9800 Deinze

+32 9 386 21 10

Wondercar Eke

Begoniastraat 16,
9810 Nazareth

+32 9 242 85 00

Wondercar Lochristi

Bedrijvenlaan 1,
9080 Lochristi

+32 9 228 46 85



L'arrivée de la nouvelle année ira de pair avec quelques changements législatifs dans le monde de la finance et des assurances. Qu'est-ce qui changera en 2026 ? Le dernier mot n'a pas encore été dit sur la taxe sur la plus-value, mais ce qui est certain, c'est qu'à partir du 1er juin 2026, il sera plus simple pour les personnes ayant été gravement malades de souscrire à une assurance solde restant dû ou à une assurance incapacité de travail.

Extension du droit à l'oubli

Les personnes qui ont été gravement malades et notamment celles qui ont eu un cancer par exemple, peuvent avoir du mal à obtenir une assurance solde restant dû ou une assurance incapacité de travail.

Ce qu'on appelle le « droit à l'oubli » garantit que les assureurs « oublient » tout ou partie de ces problèmes de santé et n'en tiennent pas compte dans l'évaluation de la demande. Quand vous souscrivez une assurance, vous devez cependant toujours signaler à votre assureur si vous avez déjà eu un cancer. On ne pouvait donc pas vraiment parler d'oubli.

Et c'est pourquoi de nouvelles règles entreront en vigueur à partir du 1er juin 2026 :

- 1 L'**obligation de déclaration est assouplie**. À partir de cette date, les personnes qui sont en rémission d'un cancer depuis plus de 5 ans ne devront plus le déclarer.
- 2 Un **document d'information standardisé** sera élaboré afin d'informer correctement et complètement les futurs assurés sur le droit à l'oubli. Ce document doit également indiquer clairement quelles maladies doivent être communiquées et quelles maladies ne doivent pas l'être.

En outre, le document fait référence à des outils qui rendent les assurances plus accessibles, notamment le Bureau du suivi de la tarification, qui aide à déterminer des primes d'assurance équitables, et la Caisse de compensation, qui prend partiellement en charge les surprimes médicales élevées dans le cadre de l'assurance solde restant dû.

- 3 Le droit à l'oubli s'applique désormais également à l'**assurance annulation de voyage**. Votre état de santé est-il stable au moment de la réservation et n'a-t-il pas nécessité de nouveau traitement ou de nouveaux médicaments au cours du mois précédant la réservation du voyage ? Et votre maladie ne constitue pas une raison médicale de ne pas voyager ? Dans ce cas, votre maladie est considérée comme « oubliée » et n'est donc pas prise en compte pour déterminer si l'assurance interviendra ou non en cas d'annulation de votre voyage.

VOTRE COURTIER EST LÀ POUR VOUS

Avez-vous des questions sur le droit à l'oubli, les délais en vigueur ou les maladies graves auxquelles s'appliquent ces règles ? Parlez-en à votre courtier d'assurances Aquilae.



VOTRE COURTIER EN ASSURANCES A UN REGARD AIGUISÉ

Localement, nous sommes forts. Ensemble, nous sommes beaucoup plus forts encore.

Aquilae est le pluriel d'Aquila, le nom latin d'un oiseau. Un aigle, mais aussi une constellation. Tel un aigle, votre courtier en assurances Aquilae a un regard aiguisé. Un regard sur le marché de l'assurance mais aussi un regard aiguisé sur votre vie et tout ce qui peut accroître votre prospérité et votre confort. En tant que réseau de plus de 70 courtiers en assurances à travers la Belgique, nous formons un ciel étoilé. Nous visons à connaître à la perfection ce secteur en évolution rapide et à en tirer le meilleur parti pour nos clients.



www.aquilae.be

UN RÉSEAU DE COURTIER EN ASSURANCES



HANOT

ASSURANCES

Réalisez vos projets et vos rêves en toute sécurité grâce à une équipe sur laquelle vous pouvez vous appuyer.



Nos Horaires

Lundi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*
Mardi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*
Mercredi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*
Jeudi	FERME	14h00 – 17h00*
Vendredi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*

(*) également sur rendez-vous à domicile jusque 19h30.

Prenez rendez-vous sur www.assuranceshanot.be\rendez-vous.

Frateries

Frateries@assur-hanot.be
065/611.777

FSMA115807A

Mons

info@assur-hanot.be
065/407.777

FSMA14087A

MONS • FRATERIES

WWW.ASSURANCESHANOT.BE